



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.2/02.22
Références DPA : 10008741

PERMIS D'ENVIRONNEMENT AVIS Introduction d'un recours

Le Collège communal informe la population de l'introduction d'un recours auprès du Gouvernement wallon contre la décision de refus d'un permis d'environnement

à la S.A. AGROBOS, Coupure 10 à 9000 GENT

Pour un établissement sis Rue Neuve Ferme 36 à 5330 Maillen

Et ayant pour objet l'exploitation d'une prise d'eau souterraine non potabilisable et non destinée à la consommation humaine d'une capacité maximale journalière de prise d'eau de 960 m³

Toute personne intéressée peut consulter les documents qui en tiennent lieu

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 09/11/2022 au 29/11/2022 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service et ce uniquement sur rendez-vous, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 15h00 et le jeudi soir de 15h00 à 20h00

Lorsque la consultation a lieu le jeudi soir, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

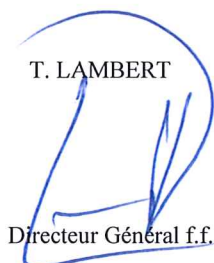
Nom, prénom et service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.57
Mail	cadredevie@assesse.be

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre I^{er} du Code de l'environnement.

Il sera procédé à l'instruction de ce recours et il sera statué à son sujet conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et aux articles 47 à 55 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution dudit décret.

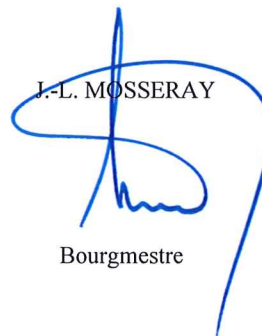
La décision du Gouvernement wallon ou l'absence de décision à laquelle sont attachés des effets de droit sera portée à la connaissance du public.

A Assesse, le 04/11/2022

T. LAMBERT

Directeur Général f.f.

Pour le Collège communal,



J.-L. MOSSERAY

Bourgmestre